

Le présent document est  
établi à titre provisoire.  
Seule la « petite loi »,  
publiée ultérieurement, a  
valeur de texte authentique.



TEXTE n° 44

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

7 décembre 2017

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à instaurer une **taxe sur les transferts de sportifs professionnels.***

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 décembre 2017.*

*Le Président,*

*Signé : FRANÇOIS DE RUGY*

---

Voir les numéros : 248 et 430.

---